

# LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

MODE D'EMPLOI POUR LES ASSISTANTS  
FAMILIAUX

MARS 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET  
DE LA FAMILLE



# SOMMAIRE

---

LE CDEF EN QUELQUES LIGNES .....	3
UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU ET DE PROXIMITÉ DES ASSISTANTS FAMILIAUX .....	4
LES MISSIONS VARIÉES DU PLACEMENT FAMILIAL .....	5
RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT RH DES ASSISTANTS FAMILIAUX .	6
CONTACTS .....	7

# LE CDEF EN QUELQUES LIGNES

---

- ❖ L'établissement est rattaché au Département, assurant la mission de service public d'accueil d'urgence des mineurs en danger
- ❖ Il bénéficie d'un budget annexe lui garantissant une autonomie de fonctionnement :
  - Recrutements et gestion RH
  - Organisation interne
  - Animation du dialogue social
- ❖ Il est doté d'un projet d'établissement dynamique et ambitieux avec l'ouverture prochaine de nouveaux services
- ❖ Une centaine agents
- ❖ Deux pôles :
  - Pays Basque (Anglet) :
    - Point Rencontre (LRPE)
    - Foyer de l'Enfance : un internat (12/18 ans), un service de placement familial
  - Béarn :
    - Centre Maternel et Familial à Lons
    - Foyer de l'Enfance : un internat (12/18 ans), un service de placement familial, un service d'accueil des MNA
- ❖ L'équipe du service du Placement Familial (pour les jeunes enfants), c'est 1 cadre socio-éducatif dédié, 1 coordinatrice et 1 psychologue

# UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU ET DE PROXIMITÉ DES ASSISTANTS FAMILIAUX

---

- ❖ A la prise de fonction, surtout au 1<sup>er</sup> accueil, échanges avec les assistants familiaux du service, les cadres, psychologues, coordinatrices
- ❖ Réunions hebdomadaires : 3h avec possibilité de prise en charge des enfants par une TISF sur ce temps
- ❖ Réunions d'analyse de la pratique : 1 fois par mois 1.5h. Animée par un intervenant extérieur
- ❖ Réunions de régulation des relations en équipe. 3h tous les 2 mois, animée par un intervenant extérieur
- ❖ Visites à domicile très régulières de l'équipe pluridisciplinaire et échanges téléphoniques autant que nécessaire
- ❖ Des locaux dédiés spécifiquement à ce service (accueil des enfants, visites médiatisées...)
- ❖ Une réelle prise en compte du travail et des observations de l'assistant familial (grille d'observation, CTE, audiences, rapports)
- ❖ Cadre disponible 24h/24 et une coordinatrice du lundi au vendredi
- ❖ Possibilité d'entretien individuel avec un psychologue clinicien extérieur pris en charge par le CDEF
- ❖ Des répits et des relais par les collègues assistants familiaux ou par nos services d'hébergements collectifs
- ❖ Outils méthodologiques éprouvés pour élaborer les projets personnalisés d'accompagnement
- ❖ Un accès aux outils numériques du CDEF

# LES MISSIONS VARIÉES DU PLACEMENT FAMILIAL

---

**Objectif principal : construire une réponse singulière pour chaque enfant et chaque famille**

- ❖ Accueil préparé ou semi-préparé
- ❖ Accueil en urgence soirs et week-ends (pour information, sur l'ensemble du CDEF, 4 accueils en 2021)
- ❖ Accueil avec missions d'observation, évaluation, orientation (accueil de 3 à 6 mois)
- ❖ Accueil relais de placement « à domicile »
- ❖ Accueil « mise à l'abri » : 72h
- ❖ Accueil des enfants pour le répit des résidentes du CMF
- ❖ À suivre : travail en collaboration avec la future pouponnière, afin de proposer un parcours le plus sécurisé possible aux enfants

# RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT RH DES ASSISTANTS FAMILIAUX

---

CDD ou CDI de droit public, sur une ou plusieurs places en fonction de l'agrément PMI et des autres employeurs.

Le recrutement se fait après un entretien avec le cadre et une visite du logement.

- ❖ La rémunération est ajustée en fonction des situations :
  - **Accueil intermittent** : si l'enfant est accueilli ponctuellement dans le cadre du remplacement d'un collègue, urgence...
  - **Accueil permanent** : si celui-ci est accueilli pendant tout ou partie de la durée de prise en charge par le CDEF
  - **En l'absence d'accueil effectif** : afin de maintenir une partie de la rémunération de l'assistant familial, l'indemnité de disponibilité est versée
- ❖ L'assistant familial perçoit quotidiennement une indemnité d'entretien pour chaque enfant accueilli
- ❖ Lorsque l'assistant familial effectue un déplacement en dehors de sa résidence administrative (Pau ou Anglet), il est défrayé des frais kilométriques par une indemnité
- ❖ Si l'assistant familial prend des congés annuels, il ne perçoit pas de salaire pendant la période d'absence. Toutefois, en février de chaque année, versement d'une indemnité de congés payés correspondant à 10 % du salaire brut annuel de l'année précédente
- ❖ Une prime de fin d'année peut être versée par le CDEF au mois de novembre si celui-ci est le premier employeur de l'assistant familial

Un entretien professionnel et un entretien de formation annuels avec le responsable de service. Des formations individuelles et collectives inscrites au plan de formation.

# CONTACTS

---

**Pôle Béarn CDEF – Madame Noria ADDA**

**64 bd Alsace Lorraine – 64000 PAU**

**05 59 32 19 71**

**[noria.adda@le64.fr](mailto:noria.adda@le64.fr)**

**Pôle Pays Basque CDEF – Madame Hélène ANSOLABEHÈRE**

**96 rue de Hardoy - 64600 ANGLET**

**05 59 52 33 11**

**[helene.ansolabehere@le64.fr](mailto:helene.ansolabehere@le64.fr)**

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE**

64 boulevard Alsace Lorraine – 64000 PAU  
05 59 32 19 71



**PLUS PROCHE,  
PLUS SOLIDAIRE**

---

SOLIDARITÉ